

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/19/1120/M20.1 du 2 décembre 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la modification de l'autorisation EAU/AUT/19/1120 concernant l'agrandissement et la modernisation de la station d'épuration de Clervaux et la construction d'un bassin d'orage au nom et pour compte du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduelles du Nord (SIDEN).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 21 décembre 2020

Le bourgmestre